

**Avis rendu au titre du Conseil supérieur d'hygiène publique de France relatif à une demande d'autorisation d'emploi concernant le Pigment Yellow 199**

**Séance du 9 novembre 1999**

Cet avis autorise l'emploi de ce colorant à la dose maximale de 1% dans le polyéthylène PEHD pour le contact avec les aliments aqueux.

Les substances ayant fait l'objet d'un avis favorable sont incorporées dans les listes positives des réglementations existantes lorsqu'elles existent.

**Mots-clés : substance (ré)évaluée ; plastique ; polymère ; colorant ; exposition des consommateurs ; contact humide (H)**

---

**Fichier(s) joint(s) (0):**

**Article(s) relatif(s) (0):**

**Lien(s) externe(s): (0):**